



Vendredi 24 avril 2020

#COVID_19 / Point de situation

Vente du muguet au 1er mai : CMA France soutient les fleuristes et appelle le Gouvernement à autoriser la vente devant leurs magasins sur tout le territoire

CMA France apporte son soutien total à la Fédération Française des Artisans Fleuristes, et sollicite du Gouvernement une dérogation exceptionnelle et strictement limitée à la journée du 1^{er} mai pour implanter des étals de vente de muguets devant leurs magasins. Cette demande permettra aux Français d'acheter leurs bouquets **en priorité** chez leurs artisans fleuristes de proximité, actuellement fermés, et uniquement autorisés à vendre par le système de « click and collect » ou par livraison.

« Nous faisons face à une concurrence déloyale qui n'est pas acceptable », souligne Christian Vabret, président de CMA France par intérim. **« L'encadrement de la vente du Muguet favorise actuellement les grandes surfaces, ouvertes au public et autorisées à vendre du Muguet et des fleurs quand les artisans fleuristes doivent rester fermer. Les artisans sont extrêmement fragilisés par la crise inédite que nous traversons, appelons l'Etat à aider à un traitement équitable et uniforme pour cette journée mondiale du Travail. Un signe fort pour la reprise de notre économie. »**



Valérie Marquis - directrice des relations presse et relations publiques - 06 20 67 45 86 / presse@cma-france.fr



cma-france.fr